

Bertrand Main : un fonctionnaire engagé

1952-1999

Bertrand Main est né à Châteauroux en 1952, un 26 août – un signe, peut-être, puisque c'est la date de la Déclaration des droits de l'Homme de 1789. Rien, sinon, dans son environnement, ne le prédestinait à suivre le chemin qu'il a emprunté. Contrairement à d'autres, dont l'engagement à gauche est inscrit dans une sorte d'atavisme familial, ses choix personnels impliquaient de rompre avec les idées dominantes de son milieu, plutôt conservateur et attaché aux traditions.

Après ses études secondaires au lycée Jean-Giraudoux de Châteauroux, marquées par l'adhésion à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et la participation aux comités d'action lycéens dans la foulée de Mai 68, il vient faire ses études de droit à Paris.

Après une année de préparation aux concours, il réussit en 1977 celui d'attaché d'administration centrale, choisit le ministère des Affaires sociales, et reçoit sa première affectation à la Direction des relations du travail. Quelques mois plus tard, en août 1978, il est appelé pour faire son service militaire. Affecté au Service historique de l'armée de l'air à Vincennes, il y fait la connaissance, entre autres, de Bernard Wallon, futur responsable du service communication de la LDH de 1981 à 1997, qui occupe là-bas un poste de documentaliste. C'est par lui que Bertrand, dont on imaginera mal qu'en dépit d'une affectation confortable il se tienne à l'écart des mouvements de soldats, viendra au comité « Droit et libertés dans l'institution militaire ». Et cet engagement-là a été déterminant, puisque c'est par le DLIM que Bertrand, comme beaucoup d'autres de sa génération, adhérera à la LDH. Progressivement, cet engagement associatif va l'emporter sur les autres.

Sur le plan professionnel, Bertrand quitte en 1983 la Direction des relations du travail pour la Direction de la population et des migrations, plus précisément la Sous-direction des communautés immigrées, où il est adjoint au chef du bureau « Action sociale, culturelle et cadre de vie », avant d'exercer lui-même les fonctions de chef de bureau à partir de 1989. C'est là qu'il effectuera la plus grande partie de sa carrière de fonctionnaire.

L'itinéraire de Bertrand Main au sein de la Ligue des droits de l'Homme est très engagé : après le DLIM, l'investissement dans les questions internationales (Palestine-Israël, Pologne,



©LDH

Bertrand Main, Yves Jouffa et Henri Leclerc dans les années 1990.

Irlande...), il est élu au Comité central en 1984, et, dans la foulée, au poste de secrétaire général adjoint – c'est Michel Tubiana qui assume alors la fonction de secrétaire général, et leur tandem fonctionnera harmonieusement et efficacement pendant toute la présidence d'Yves Jouffa, de 1984 à 1991, puis celle de Madeleine Rebérioux, de 1991 à 1995.

Dans l'intervalle, il y aura eu un autre moment important lorsque Bertrand anime, à partir de 1984, avec Henri Leclerc qui la préside, la commission « Immigrés » ; la campagne pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales en 1985, puis à nouveau, en 1990, la campagne « J'y suis, j'y vote », le collectif contre la loi Pasqua, le collectif contre la réforme du Code de la nationalité... constituent autant de grands moments de la mobilisation des associations en général et de la LDH en particulier sur le terrain de l'immigration.

En 1995, lorsque Henri Leclerc est élu président, Bertrand accepte d'être à ses côtés comme secrétaire général. Ils savent qu'ils auront notamment à assumer la responsabilité de la célébration du centenaire. Cela veut dire non seulement organiser une commémoration, mais plus encore faire entrer la Ligue des droits de l'Homme dans le XXI^e siècle.

Danièle Lochak, juriste

Article paru dans *H&L* n° 128 (supplément, déc. 2004), p. 89.
B. Main est décédé en 1999.

Libertés.

Elle se réjouit que le Haut Comité de la santé publique ait, contrairement au Conseil de l'ordre des médecins et à l'Académie de médecine, exprimé son opposition au dépistage obligatoire du sida aux examens prénuptial et prénatal. Elle adresse à la Gay Pride un message de sympathie pour la défense des libertés.

Yugoslavie.

Elle soutient en août un Appel au refus de la « purification ethnique », des conquêtes territoriales et de la violation du droit des minorités.

Irak.

Elle demande la levée de l'embargo contre l'Irak, dont le peuple irakien est la seule victime.

1993

Droits sociaux.

Le congrès de la LDH, à Aubervilliers, adopte une résolution sur la citoyenneté sociale : « Comment peut-on se comporter en citoyen quand on fait partie du million de chômeurs de longue durée – ouvriers, employés et cadres aujourd'hui – qui ont perdu ou sont en train de perdre tout espoir de se réinsérer pleinement dans la société ? ».

Droits des femmes.

Le jour de la rentrée parlementaire, alors que l'Assemblée nationale comporte moins de 6 % de femmes pour un électeur pour 53 % féminin, elle appelle à manifester pour la mixité des droits.

Egalité.

Face au projet de loi visant à restreindre les conditions d'accès à la nationalité française des jeunes nés en France, elle lance un Appel signé par de nombreuses personnalités.

Libertés.

Elle soutient la publication du livre *Pour Rushdie*, où cent intellectuels arabes et musulmans défendent la liberté d'expression.

Bosnie.

Elle s'associe en décembre aux manifestations pour